



# Redressement personnel sans liquidation judiciaire

Par **Coffreur**, le **12/02/2024 à 22:50**

Bonjour ,

La commission de surendettement a imposé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire mais un créancier COFIDIS a contester l'orientation du dossier .

J'attend d'etre convoqués par le juge pour le défendre .la contestation a été envoyé le 20 novembre au tribunal et j'ai paru au bodacc le 28 novembre est ce normal? sachant que je suis pas passer au jugement ?? De plus que va t il se passer au tribunal ? Quel question le juge va me poser sachant qu'il a mon dossier devant les yeux ?? Je m'inquiète.

Merci pour vos réponses